



Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Avenant à la convention de financement pour la construction d'un gymnase à HAGUENAU

Rapport n° CP/2012/795

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administration

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la validation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat et de financement en date du 19 décembre 2011, visant la construction du gymnase 'Sébastien LOEB' à Haguenau.

Le Département du Bas-Rhin participe au financement de la construction du gymnase « Sébastien LOEB » à Haguenau à hauteur de 2,6 M€.

La convention initiale liant le Département du Bas-Rhin, la Région et la ville d'Haguenau ne précise pas les modalités de versement des participations financières respectives.

L'avenant à la convention présenté en annexe du présent rapport précise ces modalités de versement.

Toutes les autres clauses de la convention restent inchangées, notamment le montant de la participation financière du Département du Bas-Rhin qui est maintenue à 2,6 M€.

La participation forfaitaire du Département du Bas-Rhin, inscrite au projet de Contrat de Territoire, sera versée annuellement, au mois de juin sans échelonnement.

Ainsi, le montant de la participation forfaitaire du Département du Bas-Rhin est le suivant :

2012 : 0 €
2013 : 300 000 €
2014 : 900 000 €
2015 : 900 000 €
2016 : 500 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve :


- l'avenant n°1 à la convention de partenariat et de financement avec la Région Alsace et la Ville de Haguenau pour la construction d'un gymnase mutualisé qui bénéficiera au Collège Foch de Haguenau,

- la répartition des montants de la participation forfaitaire du Département à l'investissement.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer l'avenant n°1 à la convention du 19 décembre 2011.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL